

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CROSSEY

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2022

Le sept juin deux mille vingt-deux à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Ghislaine PEYLIN, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juin 2022

Présents : Hubert BERENGER, Marc BOIZARD, Nadège BRIAND, Arnaud BUHOT, Guillaume CHASSAGNON, Véronique COATTRENEC, Catherine DALLES, François GUILLIER, Anne-Marie LACHAISE, Odile MALL, Myriam MARRANT, Marie-Christine MOSCA, Ghislaine PEYLIN, Jérôme POTIER, Hélène RICHARD MARTIN, Bruno ROUDET, Karine SIAUVE, Béatrice VELU

Absents : Laurent BANVILLET (pouvoir Guillaume CHASSAGNON), Vincent BATIER, Thibaud BARNIER , MUTTE Chrystelle

Le compte rendu de la séance du 03/05/2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Désignation d'un secrétaire de séance : Madame la Maire propose Monsieur Hubert BERENGER adopté à l'unanimité des membres présents.

Madame la Maire informe le conseil municipal de son indignation suite au vol du radar pédagogique, sur la commune ainsi que sur le vol de panneaux de signalisation. Quelle motivation ont ces voleurs sinon de voler un bien public.

Ce matériel a un coût important et surtout avec la disparition de ces panneaux, c'est la sécurité routière de tous les usagers de la route qui est en cause.

Information sur le projet du pôle salle des fêtes, l'équipe de programmation a été recrutée , il s'agit d'ABAMO, qui va engager une réflexion sur le périmètre autour de la salle des fêtes.

1/ Compte rendu des décisions prises par la Maire par délégation du conseil municipal

N° Décision	OBJET	PRESTATAIRE	MONTANT
2022-44	Création de la maquette du journal municipal « Les Echos de Crossey »	Société Richard Ducreux	2 300 € TTC
2022-45	Contrat de mise en page du journal municipal	Société Richard DUCREUX	2 760 € TTC
2022-46	Contrat de travaux d'impression et de livraison du bulletin municipal et de la saison culturelle	Imprimerie Ruzzin	5 412 € TTC Pour le bulletin municipal 1 257.72 € TTC pour la saison culturelle
2022-47	Contrat de cession du spectacle de Tim O'Connor Trio- 02/07/2022	Association Alpes Concerts	1 000 € TTC

2022-48	Contrat de cession du spectacle Balani Sound System – 24/06/2022	Association Trèfle en Scène	1 450 € TTC
2022-56	Maintenance des extincteurs, des alarmes incendie et des systèmes de désenfumage	EURL Alpes Sérénité Incendie	Maintenance annuelle extincteurs : 450.72 € TTC Maintenance annuelle des alarmes incendie : 432 € TTC Entretien annuel des systèmes de désenfumage : 153.60 € TTC
2022-57	Contrat de télésurveillance locaux services techniques municipaux	Société Stanley Security France	Coût mensuel : 102.81 € HT
2022-58	Contrat de cession du spectacle VTT Trial et Freestyle	Société Bomber Show – 02/09/2022	2 482.20 € TTC
2022-59	Acquisition d'un copieur pour l'école et contrat maintenance	Société RICOH	Acquisition copieur 2 574.54 € TTC Coût copie NB : 0.022 €

2/Tirage au sort des jurés d'assises

Il convient d'effectuer le tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2023, la commune de Saint Etienne de Crossey appartient à un groupement de communes avec Saint Aupre et Saint Nicolas de Macherin.

La mairie de Saint Etienne de Crossey est désignée comme centre du groupement de communes et doit donc effectuer le tirage au sort à partir des listes électorales des trois communes du groupement.

Le tirage au sort doit comporter un nombre triple de celui que Monsieur le Préfet de l'Isère a fixé , ainsi il conviendra de tirer au sort 12 jurés.

Un tirage préliminaire doit désigner la commune sur laquelle portera le premier tirage au sort. L'opération sera renouvelée autant de fois qu'il y aura de jurés à désigner. Ainsi le tirage au sort peut désigner tous les jurés sur une seule commune ou inversement les répartir sur plusieurs communes.

- Saint Nicolas de Macherin : 2 jurés tirés au sort
- Saint Etienne de Crossey : 5 jurés tirés au sort
- Saint Aupre : 5 jurés tirés au sort

2/ Délibération N°2022-61: Autorisation de signature de la convention de partenariat avec l'association RPV-Radio Pays Voironnais

Madame la Maire informe le conseil municipal du projet associatif, porté par des bénévoles, pour lancer une radio du Pays Voironnais, qui aura pour vocation l'organisation et/ou la promotion de toutes activités concernant les habitants du Pays Voironnais.

Le lancement de cette radio doit être effectif le 10 septembre prochain.

L'association a sollicité toutes les communes du Pays Voironnais pour la signature d'une convention de partenariat et le versement d'une subvention d'un montant de 15 centimes par habitant, ce qui représente pour la commune de St Etienne de Crossey, un montant de 405.45 €.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, le conseil municipal délibère, à l'unanimité des membres présents, pour autoriser Madame la Maire à signer cette convention de partenariat avec Radio Pays Voironnais.

3/ Délibération N°2022-62: Adoption règlement intérieur du service périscolaire cantine et garderie

Le conseil municipal doit fixer les mesures générales d'organisation des services périscolaires.

Ainsi Madame la Maire proposera à l'assemblée délibérante d'adopter le règlement intérieur pour les services de la cantine et de la garderie pour l'année scolaire 2022-2023.

Madame Odile MALL, adjointe au scolaire, explique les points, qui ont été modifiés ou ajoutés par rapport au règlement de l'année scolaire précédente.

Le Conseil Municipal après cet exposé, adopte à l'unanimité des membres présents, le règlement intérieur du service périscolaire cantine et garderie pour l'année scolaire 2022-2023.

4/ Délibération N°2022-63 : Modalités de la publicité des actes pris par la collectivité

Madame la Maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et , le cas échéant , après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, la dématérialisation devient le mode de publicité des actes des collectivités territoriales. Par dérogation, les communes de moins de 3 500 habitants pourront choisir entre l'affichage, la publication sur papier ou la publication électronique, en délibérant sur ce choix.

A défaut de délibération au 1^{er} juillet 2022, les actes seront obligatoirement publiés sur voie électronique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a délibéré, à l'unanimité des membres présents sur les modalités de publicité des actes administratifs et a choisi la publicité par affichage.

5/ Délibération N°2022-64 : Autorisation de signature de la Convention Territoriale Globale

Madame la Maire informe que la convention territoriale globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Ainsi le CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap et accompagnement social.

Une Analyse des Besoins Sociaux de la population du Pays Voironnais a été menée sur la période entre Janvier 2021 et Mars 2022, ayant réuni au total 275 participants (élus, professionnels, représentants de la société civile) au travers de 12 ateliers de réflexion. Cette ABS a permis de recenser l'offre de service existante sur le territoire et d'identifier les besoins de la population afin de préconiser les actions à développer autour de 6 thématiques : la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, la citoyenneté, le vieillissement, la précarité et l'isolement, la santé et la santé mentale.

La convention rappelle :

- Les caractéristiques du territoire du Pays Voironnais et les besoins identifiés
- Les objectifs de cette convention

- Les champs d'intervention de chacun : la CAF, le Département, le CIAS du Pays Voironnais qui porte des actions sociales d'intérêt intercommunal et les communes qui portent les compétences petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité.
- Les engagements des parties
- Le mode de fonctionnement

Madame la Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer cette Convention Territoriale Globale pour la période 2022-2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame la Maire à signer la convention territoriale globale.

6/ Délibération N°2022-65 : Création d'un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Madame la Maire rappelle au conseil municipal que l'article 3-1-2 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Compte tenu des congés des agents administratifs, il convient de créer 1 emploi non permanent à temps non complet pour un accroissement saisonnier d'activité.

La Maire propose à l'assemblée le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité sur une période de deux semaines au mois d'août 2022.

Cet agent assurera des missions administratives et notamment pour la mise à jour des dossiers d'inscriptions dans les services périscolaires.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'échelon 1, indice brut 367, indice majoré 340 du grade de recrutement, indice de rémunération 352.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif, échelon 1, pour effectuer des missions dans le service administratif sur une période de deux semaines au mois d'août 2022 sur une durée hebdomadaire de 35 heures.
- La dépense correspondante est inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2022.

7/ Délibération N°2022-66 : Création d'emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Madame la Maire rappelle au conseil municipal que l'article 3-1-2 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Compte tenu de l'ouverture du camping sur la période du 18 juin 2022 au 18 septembre 2022 et des congés des agents titulaires, il convient de créer 4 emplois non permanents à temps non complet pour un accroissement saisonnier d'activité.

La Maire propose à l'assemblée le recrutement de 4 agents contractuels dans le grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité sur la période du 18 juin 2022 au 18 septembre 2022.

Ces agents assureront des fonctions de réception des campeurs et d'entretien du camping et selon les besoins l'entretien du complexe sportif.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'échelon 1, indice brut 367 , indice majoré 340 du grade de recrutement, indice majoré de rémunération 352.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide ,à l'unanimité des membres présents

-De créer quatre emplois non permanent relevant du grade d'adjoint technique, échelon 1, pour effectuer des missions au camping municipal suite à l'accroissement saisonnier d'activité à compter du 18 juin 2022 et jusqu'au 18 septembre 2022, à temps non complet (sur cette période :2 emplois à 77h, 1 emploi à 80h et 1 emploi à 82h).

-La dépense correspondante est inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2022.

8/ Délibération N°2022-67 : Décision Modificative N°2

Madame la Maire expose à l'assemblée délibérante, qu'il convient d'ajuster des crédits, afin de tenir compte des éléments suivants:

L'enveloppe de 17 000 euros TTC budgétisée au BP 2022 à l'article 212-18 pour les travaux de clôture jouxtant le camping et le terrain de foot du complexe sportif nécessite des crédits supplémentaires, le devis pour ces travaux s'élevant à 17 616 euros.

Les 616 euros peuvent être pris sur l'article 2184 « Mobilier » opération 36 mairie pour lequel une somme de 4 000 euros a été inscrite au BP 2022 alors que la dépense s'élève à 2 566,60 euros.

Madame la Maire, propose de modifier le BP 2022 de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
212-18 « agencement et aménagement de terrains » Opération F.C.G. foot camping		616,00		
2184-36 « mobilier » Opération mairie hôtel de ville	616,00			
TOTAL INVESTISSEMENT	616,00	616,00		
TOTAL GENERAL	0,00		0,00	

Le Conseil Municipal ;sur la base de ces éléments, après en avoir délibéré, approuve la présente Décision Modificative, à l'unanimité des membres présents.

-Point sur les commissions

Commission enfance jeunesse :

Odile MALL, adjointe, fait un point sur la commission :

-Travaux dans les écoles durant l'été sont programmés, les agents du service technique devront organiser le déménagement des salles.

-Toujours des problèmes pour le ménage dans les locaux scolaires et périscolaires, difficultés à trouver du personnel.

- Etude d'opportunité pour le Projet cuisine centrale : pour cette étude, la commune devrait bénéficier d'une subvention leader

Le Parc Naturel Régional de la Chartreuse prend un lot à sa charge. Par convention, les communes de St Aupre et de St Nicolas de Macherin régleront une part financière à la commune de St Etienne de Crossey.

Démarrage de l'étude en septembre 2022 pour une période de trois mois.

- RAM : structure fonctionne bien avec 12 à 18 enfants/ semaine. Les assistantes maternelles sont ravies.

-Qualité de l'air et chauffage intelligent, qui devraient être opérationnels à la rentrée de septembre.

-Crèche : une rencontre est organisée le 08/06 pour informer la directrice de la crèche sur le déroulement des travaux durant l'été.

-AEJ : Une rencontre a eu lieu pour l'attribution des salles durant l'été en fonction des travaux.

- Boîte à livre terminée, c'est une belle réussite

-Restaurant scolaire : une partie des élus ont pris un repas à la cantine le 20/05/2022 afin de vérifier la qualité des repas servis aux enfants.

Des rendez-vous sont organisés avec certaines familles suite aux comportements de certains enfants durant les temps périscolaires.

-Ecole élémentaire : fermeture d'une classe à la rentrée de septembre.

Un concours éco mobilité est organisé par la CAPV le 15/06 prochain avec les enfants.

-Ecole maternelle : ouverture d'une quatrième classe à la rentrée, mais il a été décidé que cette ouverture se ferait sans le recrutement d'une quatrième ATSEM. Un bilan sera fait en fin d'année sur le fonctionnement.

La prochaine réunion de la commission aura lieu le 20/06/2022

Commission Vie du Village-Actions culturelles-Communication :

Catherine DALLES , adjointe fait un point sur sa commission :

-24/06 : prochain spectacle à 20h30 : concert dansant avec Balani Sound System

-Pour la prochaine saison culturelle : tous les spectacles sont prévus, ainsi les affiches et les flyers pourront être réalisés

-02/07 : les Estivales avec la participation de la fanfare Val'Dingue en différents lieux de la commune.

Prestation de Tim O'connor avant le bal de la St Jean.

-« Livres à vous » présentation le 16/06 à 18h

-Saison du Grand Angle , présentation le 22/06

-Visite du nouveau musée du lac de Paladru

-Rencontre avec Monsieur Bordenet pour le Voiron Jazz Festival

-Nouvelle formule des Echos suite au changement d'imprimeur et de graphiste.

La prochaine réunion de la commission aura lieu le 08/06, avec ensuite une réunion pour l'organisation des Estivales.

Commission Urbanisme -Logement:

-1 nouveau PC et des DP de division.

De nombreux PC sont délivrés par le service instructeur de la CAPV avec beaucoup de retard.

Un peu moins de dossiers sont à traiter, en espérant un retour à la normale.

-Ruisseau du Sceyx : rencontre le 27/06 avec le Symbhi pour la présentation d'une étude hydrologique avec les riverains.

-Permis Voltavia en cours d'instruction par l'Etat.

-Problème rue des Tilleuls, alerté par une personne pour une mauvaise évacuation des eaux pluviales, ce n'est pas une compétence CAPV mais une compétence communale.

-Ouverture sur Tolvon d'un mur pour réaliser un chemin d'accès, intervention du policier municipal.

- Réunion publique sur la modification du PLU le 29/09 à 20h.

-Proposition d'une visite d'un quartier à Gières avec la CAPV et une seconde visite est prévue dans la commune de la Rivière.

La prochaine réunion de la commission est prévue le 27/06/2022

Bruno ROUDET fait un point sur les RH , en cours le recrutement de quatre jeunes pour le camping municipal, qui ouvrira le 18 juin prochain.

Mise en place du RIFSEEP sur la commune avec l'organisation de réunions pour les agents.

-Police municipale :

- Plusieurs constats d'infraction , des contraventions ont été établies.

- Des tags ont été constatés sur la route du Rocher.

- Formation aux permis piétons et vélos pour les enfants des écoles avec le policier municipal, examen le 23/06 sur la piste routière pédagogique.

-Inauguration de la piste routière pédagogique a été un vrai succès avec la participation d'une quarantaine d'enfants.

- Présence de l'armée sur la commune jusqu'au dimanche 12 juin pour des exercices d'entrainement au déploiement de troupes dans un pays.

-Recensement de la population en 2023, du 19 janvier 2023 au 18 février 2023, la commune devra être divisée en plusieurs districts, et chaque district sera recensé par un agent recenseur.

Recrutement de plusieurs agents recenseurs à l'automne.

Un élu sera référent sur ce dossier et un coordonnateur communal sera désigné pour ce travail.

- 12/06 et 19/06/2022 : organisation des élections législatives

- 15/06/2022 : nouvelle expertise au gymnase

- 13/06/2022 : réunion de la CCID

Commission association-économie-environnement :

Karine SIAUVE donne plusieurs informations :

- Réunion le 16/06 pour l'attribution des créneaux horaires aux associations, au gymnase pour l'année 2022-2023

- Demande de l'AEJ et du Tennis pour utiliser le gymnase pendant l'été pour des stages, accord de la commission

- EVA : toujours pas de retour de la convention signée concernant l'utilisation du mur d'escalade et pas de paiement.

- Travail sur l'organisation du forum des associations le 02/09 prochain, les associations du bassin de vie pourront participer au forum. Les inscriptions aux associations seront permises lors du forum.

Animation avec Bomper Show.

- Travail de la commission sur le planning d'occupation de la salle des fêtes le week-end

- Marché : animation « un marché, un chef, une recette », le restaurant l'auberge refléurie est d'accord pour participer à cet événement, en attente de la réponse du restaurant le Perroquet.

L'idée est de cuisiner un plat avec les produits du marché, à voir pour associer cette manifestation avec la semaine du goût.

- Budget participatif : 15 fiches projets dont 5 sont recevables Le vote sur ces projets se déroulera du 25/06 au 08/07/2022. Dépouillement le 08/07/2022.

- Camping : la salle du camping est nettoyée, les haies sont en cours de taille.

Les horaires d'ouverture de l'accueil du camping ont été modifiés : 8h à 11h en juin et septembre et de 8h à 11h et de 18h à 20h sur les mois de Juillet et août.

- Challenge départemental de la commune la plus sportive, la commune de Saint Etienne de Crossey est arrivée en seconde position, derrière la Chapelle de la Tour.

La prochaine réunion de la commission aura lieu le 05/07/2022.

Commission Travaux :

Marc BOIZARD, adjoint aux travaux, fait un point sur les différents chantiers :

- Travaux à l'église, la toiture avance et les travaux de menuiserie sont prévus les 13 et 14/06/2022

- Route de St Aupre : travaux se poursuivent

- -Grillage camping en cours de finition

- Entretien voirie : PATA terminé

- Travaux dans les écoles débuteront le 08/07/2022.

- Diagnostic EP avec le TE38 : le tour des postes a été réalisé

- Fauchage des accotements en cours

- Bouygues va démarrer les travaux le 28/06

- Vol de boulons sur les panneaux de basket au city stade

La prochaine réunion de la commission aura lieu le 21/06/2022.

Une conférence territoriale est organisée le 13/06/2022 avec le Département de l'Isère.

-CAPV :

- Approbation de la charte du parc naturel régional de la Chartreuse en conseil communautaire avec de nombreuses discussions sur le fond
- Prochain conseil communautaire le 28/06/2022
- Commission économique :
 - o plusieurs aides financières ont été octroyées à des entreprises (2 boulangeries sur Voiron)
 - o la légumerie qui fournit des produits bio aux cantines et qui avait brûlé sera reconstruite sur Vourey.
- Commission transition écologique :
 - o Accompagnement des particuliers et des professionnels pour changement de voiture
 - o Des nichoirs à hirondelles et chauve-souris ont été installés dans les communes du pays voironnais

Marie-Christine MOSCA fait un point sur les familles ukrainiennes accueillies sur la commune et notamment sur le logement de ces personnes. Un appel à dons pour du mobilier sera sans doute lancé.

Prochaine réunion de travail des élus le 20/06/2022 et réunion préparation du conseil municipal le 27/06/2022
Prochaine réunion du conseil municipal le 5 juillet 2022 à 20h30.

Clôture de la séance à 23h00